

Province de Québec
La Municipalité d'Armagh
Comté de Bellechasse

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Armagh, Comté de Bellechasse, tenue le 6 décembre 2023 à dix-neuf heures trente, à l'endroit ordinaire des séances de Conseil.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents les conseillers:

Siège #1 - Marie-Ève Caron
Siège #3 - Nicolas Guillemette
Siège #4 - Mélanie Bolduc
Siège #5 - Guylain Chamberland
Siège #6 - Christian Therrien

Est/sont absents:
Siège #2 - Jean-François Labrecque

Formant quorum sous la présidence de la mairesse Mme Suzie Bernier.

Mme Sylvie Vachon, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture du projet d'ordre du jour.

2023-12-01

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par la conseillère Marie-Ève Caron,
Appuyé par le conseiller Guylain Chamberland,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

5 - RETOUR SUR LES QUESTIONS DU DERNIER CONSEIL TENU LE 8 NOVEMBRE 2023

6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU CONSEIL

7 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 5 MINUTES)

8 - ADMINISTRATION

8.1 - PROCÈS-VERBAL DE LA MRC DE BELLECHASSE

8.2 - DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DE DONS, MARQUES D'HOSPITALITÉ ET AUTRES AVANTAGES REÇUS

- 8.3 - RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE (ART.938.1.2 C.M.)**
- 8.4 - RENOUVELLEMENT DE L'OFFRE DE SERVICES ANIMALIERS 2024 - DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LES CHIENS DANGEREUX**
- 8.5 - MENTION DE PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AUX SESSIONS DE LA FORMATION « LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE » ET « LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ÉLUS »**
- 9 - SÉCURITÉ INCENDIE**
 - 9.1 - SOUMISSIONS REÇUES POUR DES TRAVAUX DE VENTILATION À LA CASERNE**
 - 9.2 - RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE - LOGICIEL ALERTES ET NOTIFICATIONS DE MASSE**
- 10 - VOIRIE**
 - 10.1 - CAMION DODGE - RÉPARATION DE LA CARROSSERIE ET PEINTURE**
- 11 - PAUSE DE 5 MINUTES**
- 12 - AQUEDUC/ÉGOUT**
 - 12.1 - POSTE DE POMPAGE - RÉPARATION DE POMPE**
 - 12.2 - TRAVAUX DE MISE AUX NORMES À L'USINE D'ÉPURATION - RECOMMANDATION DE PAIEMENT # 1**
- 13 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 13.1 - RUE DU COUVENT - CORRECTION CADASTRALE**
- 14 - LOISIRS ET CULTURE**
 - 14.1 - LOISIRS ET SPORTS D'ARMAGH - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ET D'ASSISTANCE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE D'ARMAGH**
 - 14.2 - SENTIER D'HÉBERTISME ET MINI TYROLIENNE - OCTROI DE CONTRAT**
 - 14.3 - MOTION DE FÉLICITATIONS À MME MARTHE LAVERDIÈRE**
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)**
- 16 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adopté unanimement par les conseillers.

2023-12-02

3 - SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Chacun des membres du Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal:

Proposé par la conseillère Mélanie Bolduc,
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

Que le procès-verbal de la séance du 8 novembre 2023 soit accepté tel que rédigé par la greffière-trésorière.

Adopté unanimement par les conseillers.

2023-12-03

4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Proposé par le conseiller Nicolas Guillemette,
Appuyé par le conseiller Christian Therrien,

D'approuver la liste ci-jointe des comptes à payer du mois de novembre 2023 pour un montant de 640 574.77\$.

ALIGNEMENT JEAN FRADET ENR.	4 HUILE-ÉQUIPEMENTS -CASERNE	41,39
BENEVA	ASSURANCES COLLECTIVES DÉC.	1 706,48
BOIVIN & GAUVIN INC.	TRANSP.+INSPECT.-OUTILS DÉSINC.	1 173,76
BOUTIQUE DU TRAVAILLEUR INC.	PANTALONS DE TRAVAIL	186,26
BRASSARD BURO INC.	FOURNITURES DE BUREAU	373,60
BRASSARD BURO INC.	PAPIER COULEUR-COMPTÉ DE TAXE	75,85
BRASSARD BURO INC.	RETOUR PAPIER NON CONFORME	- 37,92
CANAC	BOIS-BALAI-LUM. NOËL-GANTS	546,72
CANAC	LUMIÈRES DE NOËL-PARC	68,99
CANADIAN TIRE	DÉCORATIONS DE NOËL	137,34
CÉDRIC DUCHESNEAU	VERS. #1 DÉNEIGER COURS MUNI.	4 175,89
CLUB DE SKI DE FOND D'ARMAGH	SOUTIEN FINANCIER 2023-2024	1 000,00
CONSTRUCTION-RÉNOVATION C.D.T INC.	TRAVAUX GARAGE MUN.-PRABAM	14 542,56
CONT-A-C-T TECHNOLOGIES	INDUCTANCE-USINE DE FILTRATION	446,85
CRÉAPHISTE	JOURNAL DE DÉCEMBRE-24 PAGES	840,47
DISTRIBUTION L.C. INC.	5 SACS DÉGLAÇANT	229,66
DRUMCO ÉNERGIE INC.	ENTRETIEN GÉNÉRATRICE-COMPLEXE	718,92
DRUMCO ÉNERGIE INC.	ENTRETIEN GÉNÉRATRICE USINE	718,92
ÉLITE CONSTRUCTION RS INC.	VERS. #1 TRAV. USINE ÉPURATION	421 908,81
ENTREPRISES STEEVE COUTURE INC. (LES)	GLISSIÈRES-1ER RG NORD-EST	4 462,99
EUROFINS ENVIRONEX	TRANSP.+ ANALYSES EAU POTABLE	167,29
EUROFINS ENVIRONEX	TRANSP. + ANALYSES EAU USÉE	793,33
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE EAU USÉE-21-11	56,92
EXCAVATION MARCEL VÉZINA INC.	VERS. #1 ENTRE.CHEMINS D'HIVER	122 682,92
EXCAVATION S. RODRIGUE INC.	PIERRE-CHAUSSÉE-PARC DES CHUTES	1 002,18
EXCAVATIONS CHANEL & FILS INC.	RÉPARATION BRIS D'AQUEDUC	1 747,62
GROUPE LOU TEC INC	LOC. PLAQUE- RÉPARER VANNE	316,70
GROUPE P.G.F. INC.	NIVELAGE-PELLE-TRANSPORT	4 142,09
GROUPE P.G.F. INC.	TRAVAUX-PELLE-ROBOTEC-PIERRE	2 065,24
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. USINE ÉPURATION- 31 JRS	2 039,56
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. POSTE DE REFOUL.-58 JRS	616,24
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. CASERNE - 58 JRS	371,05
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. RÉSERVOIR EAU - 60 JRS	53,06
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. CHALOIS- 60 JRS	508,31
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. CHALOIS-PANNEAU- 60 JRS	31,39
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. COMPLEXE-GARAGE-BIBLIO	847,81
INT COMMUNICATION	CONTRAT SERVICE SITE INTERNET	92,41
LAURIER ROY	TRANSPORT-RÉPARER VANNE D'EAU	1 197,86
LAURIER ROY	TRANSPORT-CHAUSSÉE PARC CHUTES	684,48
LAURIER ROY	TRANSPORT PIERRE- FOSSÉ	889,82
M.R.C. DE BELLECHASSE	AVIS PUBLIC COLLECTIF-URBANI.	44,21
M.R.C. DE BELLECHASSE	AJUST. CONTENEUR-RANG 8	80,00
M.R.C. DE BELLECHASSE	AJUST. CONTENEUR - 30 RTE 281	38,13
MAHEU & MAHEU INC.	SERVICE DE GESTION PARASITAIRE	113,64
MARCHÉS TRADITION/CÔTÉ	EAU-PARC DES CHUTES	34,50
MARCHÉS TRADITION/CÔTÉ	2 SAPINS DE NOËL	68,99
MARCHÉS TRADITION/CÔTÉ	CARTE-CADEAU CONCOURS NOËL	25,00
MCKINNON	SIGNALISATION-RÉPARER BRIS AQUE.	879,56
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISES PROVINCIALES-NOVEMBRE	7 819,80
MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC	PERMIS DE BOISSON - LOISIRS	57,50
NOVACO	PAPIER HYG.-SACS-NETTOYANT	120,48
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET CASERNE	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET USINE DE FILTRATION	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET USINE D'ÉPURATION	114,98
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET POSTE DE REFOULEMENT	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET PARC DES CHUTES	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET CHALOIS	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	TEL. IP USINE DE FILTRATION	17,72

PAQUET & FILS LTÉE	ESSENCE GÉNÉRATRICE USINE	704,42
PAQUET & FILS LTÉE	ESSENCE GÉNÉRATRICE COMPLEXE	361,56
PAQUET & FILS LTÉE	HUILE CASERNE- 781.1 À 1.417\$	1 272,83
PAQUET & FILS LTÉE	ESSENCE GARAGE-AQU-ÉGOUT-SENTI	1 256,73
PAVAGE GILLES AUDET INC.	RAPIÉÇAGE MÉCANIQUE-PAVAGE	15 723,25
PETITE CAISSE/MUNICIPALITÉ D'ARMAGH	DÉPENSES PETITE CAISSE	54,84
PETITE CAISSE/MUNICIPALITÉ D'ARMAGH	ATTACHE VELCRO-NAPPES-SALLE	31,00
PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC. (#12916)	SERVIETTES-ZIPCUT-GARAGE	235,11
PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC. (#12916)	BOULONS POSTE DE REFOULEMENT	96,21
PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC. (#12916)	ADAPTEUR REMORQUE GMC	40,11
PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC. (#12916)	CÂBLES À FILETS-ESSUIE-GLACE	271,23
PUROLATOR INC.	TRANSPORT PIÈCE-USINE FILT.	7,18
QUINCAILLERIE DU MASSIF INC.	PEINTURE-PROD. NET.-OUTILS	150,32
QUINCAILLERIE DU MASSIF INC.	ESCOMPTE SUR ACHATS-NOV.	- 38,81
RECEVEUR GÉNÉRAL CANADA	REMISES FÉDÉRALES NOVEMBRE	2 843,57
RREMQ - AON HEWITT	RÉGIME DE RETRAITE NOVEMBRE	3 338,80
SM-EAU-EXPERT INC.	RÉPARER POMPE DOSEUSE	872,55
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	ENVOI POSTAL JOURNAL DÉCEMBRE	132,05
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	10 ROULEAUX DE TIMBRES	1 057,77
SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE QC	IMMATRICULATION MOTONEIGE	99,30
SOLUTIONS IT CLOUD	LICENCES COURRIEL	38,17
TÉLUS QUÉBEC (TÉLÉPHONE)	TÉL.+FAX BÂTIMENTS MUNICIPAUX	559,82
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES	CONTRAT SERVICE PHOTOC. D.G.	44,50
XYLEM CANADA LP	RÉPARER POMPE USINE ÉPURATION	7 699,91

Adopté unanimement par les conseillers.

5 - RETOUR SUR LES QUESTIONS DU DERNIER CONSEIL TENU LE 8 NOVEMBRE 2023

6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU CONSEIL

7 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 5 MINUTES)

8 - ADMINISTRATION

8.1 - PROCÈS-VERBAL DE LA MRC DE BELLECHASSE

Le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Bellechasse tenue le 22 novembre 2023 est déposé à tous les élus municipaux.

2023-12-04

8.2 - DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DE DONS, MARQUES D'HOSPITALITÉ ET AUTRES AVANTAGES REÇUS

ATTENDU QUE selon le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, tout avantage reçu par un membre du Conseil municipal qui n'est pas de nature purement privé doit, lorsque sa valeur excède 200 \$, faire l'objet, dans les trente jours de sa réception, d'une déclaration écrite auprès de la Directrice générale de la Municipalité;

ATTENDU QUE la déclaration doit contenir une description adéquate de l'avantage reçu, et préciser le nom du donateur ainsi que la date et les circonstances de sa réception;

ATTENDU QUE la Directrice générale tient un registre public de ces déclarations;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,

Appuyé par la conseillère Mélanie Bolduc,

1^o Que les membres du Conseil entérinent le dépôt du registre des déclarations de tous dons, marques d'hospitalité et autres avantages reçus par les élus durant l'année 2023 selon la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

2^o Qu'aucun élu n'a déclaré des dons, marques d'hospitalité et autres avantages pour l'année 2023.

Adopté unanimement par les conseillers.

8.3 - RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE (ART.938.1.2 C.M.)

En vertu de l'article 938.1.2 du Code municipal la Directrice générale et greffière-trésorière fait la mention que l'application du règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2023 n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière.

2023-12-05

8.4 - RENOUVELLEMENT DE L'OFFRE DE SERVICES ANIMALIERS 2024 - DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LES CHIENS DANGEREUX

ATTENDU QUE le règlement provincial concernant l'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement sur les chiens est entré en vigueur le 3 mars 2020;

ATTENDU QUE ce règlement provincial vise principalement à établir une procédure pour la gestion des chiens et la déclaration des chiens dangereux dans les municipalités;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu l'offre de services animaliers 2024 d'Escouade Canine MRC 2017 pour le renouvellement de l'entente 2024 pour l'application du règlement sur les chiens;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Christian Therrien,
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Caron,

Que ce Conseil informe Escouade Canine MRC 2017 qu'après avoir pris connaissance de l'offre de service, renouvelle le contrat de services animaliers 2024 et délègue sa compétence à Escouade Canine MRC 2017 en lien avec la réglementation provinciale par l'application des dispositions concernant les chiens dangereux.

Adopté unanimement par les conseillers.

2023-12-06

8.5 - MENTION DE PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AUX SESSIONS DE LA FORMATION « LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE » ET « LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ÉLUS »

ATTENDU QU'en vertu de l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM), tout membre d'un conseil d'une municipalité doit, dans les six mois du début de son premier mandat et

de tout mandat subséquent, participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

ATTENDU QUE cette formation vise à susciter une réflexion éthique en matière municipale, à favoriser l'adhésion aux valeurs énoncées par le code d'éthique et de déontologie de la Municipalité et à permettre l'acquisition de compétences pour assurer la compréhension et le respect des règles prévues par celui-ci;

ATTENDU QUE chacun des nouveaux membres du Conseil a également suivi la formation « Les rôles et responsabilités des élus(e)s »;

ATTENDU QUE la Municipalité doit en faire rapport lors d'une séance de Conseil et elle doit tenir à jour sur son site internet la liste des élus ayant participé à la formation obligatoire en éthique;

Comportement éthique		Date de la formation
Mélanie Bolduc	Conseillère	30 août 2023
Guylain Chamberland	Conseiller	25 novembre 2023
Christian Therrien	Conseiller	9 septembre 2023
Rôles et responsabilités		
Mélanie Bolduc	Conseillère	21 octobre 2023
Guylain Chamberland	Conseiller	21 octobre 2023
Christian Therrien	Conseiller	23 novembre 2023

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Nicolas Guillemette,
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Caron,

1⁰ Que tous les membres du Conseil municipal ont transmis à la greffière-trésorière l'attestation confirmant leur participation aux sessions de la formation « Le comportement éthique » et « Les rôles et responsabilités des élus ».

2⁰ Que la greffière-trésorière mette à jour sur le site internet de la Municipalité la liste des élus ayant participé à la formation obligatoire en éthique.

Adopté unanimement par les conseillers.

9 - SÉCURITÉ INCENDIE

2023-12-07

9.1 - SOUMISSIONS REÇUES POUR DES TRAVAUX DE VENTILATION À LA CASERNE

ATTENDU QU' un problème d'échangeur d'air est survenu à la caserne;

ATTENDU QUE deux soumissionnaires ont déposé une offre de service;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,
Appuyé par la conseillère Mélanie Bolduc,

Que ce Conseil accepte la soumission la plus basse de Daneau Chauffage et Climatisation inc. pour une somme de 10 320 \$ avant taxes comparativement à Icetec climatisation au montant de 10 950.00 \$ afin de remplacer l'échangeur d'air à la caserne.

Adopté unanimement par les conseillers.

2023-12-08

9.2 - RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE - LOGICIEL ALERTES ET NOTIFICATIONS DE MASSE

ATTENDU QUE la Centrale d'appels d'urgence de Chaudière-Appalaches (CAUCA) nous a signifié son intention de ne pas renouveler tel quel le contrat d'alertes et notifications de masse échu en juin;

ATTENDU QUE CAUCA actualisera les clauses, les coûts et les modalités du contrat à renouveler;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Mélanie Bolduc,
Appuyé par le conseiller Christian Therrien,

Que le Conseil autorise Mme Sylvie Vachon, directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente de services avec la Centrale d'appels d'urgence de Chaudière-Appalaches (CAUCA) selon les modalités décrites dans l'entente.

Adopté unanimement par les conseillers.

10 - VOIRIE

2023-12-09

10.1 - CAMION DODGE - RÉPARATION DE LA CARROSSERIE ET PEINTURE

ATTENDU QUE des réparations s'imposent sur le camion Dodge;

ATTENDU QUE nous avons procédé à des demandes de soumissions;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Marie-Ève Caron,
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

Que le Conseil accepte la soumission la plus basse de Carrosserie Éric Lachance au prix de 5 831.72 \$ avant taxes comparativement à Atelier Techno-Mag inc. au montant de 6 684.95 \$ pour la réparation et la peinture du camion Dodge.

Adopté unanimement par les conseillers.

11 - PAUSE DE 5 MINUTES

12 - AQUEDUC/ÉGOUT

2023-12-10

12.1 - POSTE DE POMPAGE - RÉPARATION DE POMPE

ATTENDU QUE nous avons éprouvé des problèmes de pompe à la station de pompage au début de novembre;

ATTENDU QU'après vérification par des spécialistes de pompe et selon leur recommandation une reconstruction de la pompe est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Christian Therrien,
Appuyé par le conseiller Guylain Chamberland,

Que ce Conseil accepte la proposition de Pompacktion inc. pour la reconstruction de la pompe au poste de pompage pour une somme de 11 817.78 \$ avant les taxes, dont le budget sera pris à même le surplus aqueduc/égout.

Adopté unanimement par les conseillers.

2023-12-11

**12.2 - TRAVAUX DE MISE AUX NORMES À L'USINE
D'ÉPURATION - RECOMMANDATION DE PAIEMENT # 1**

ATTENDU QUE des travaux de mise aux normes sont en cours à l'usine d'épuration;

ATTENDU QUE l'entreprises Élite Construction RS inc. a transmis sa facture pour les travaux exécutés jusqu'au 30 novembre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Christian Therrien,
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

Que la Municipalité, suite à la recommandation de M. Michel Cossette, ingénieur de la firme EMS surveillant des travaux, verse un montant de 421 908.81 \$ taxes incluses pour une partie des travaux de mise aux normes à l'usine d'épuration.

Ce montant est fiancé à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

Adopté unanimement par les conseillers.

13 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2023-12-12

13.1 - RUE DU COUVENT - CORRECTION CADASTRALE

ATTENDU QUE suite à la réalisation d'une opération cadastrale sur le lot 4 276 774 du cadastre du Québec, il s'avère qu'une correction doit être réalisée afin de rétablir la position réelle de l'emprise de la rue en fonction des bordures du chemin, tel que démontré sous le numéro 2249 des minutes de l'arpenteur-géomètre, Maxime Daoust-Hébert de la firme Groupe VRSB, Arpenteurs-géomètres;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,
Appuyé par le conseiller Christian Therrien,

Que la Municipalité d'Armagh autorise la correction cadastrale du lot 4 276 981 (rue du Couvent) propriété de la Municipalité tel que démontré au plan cadastral parcellaire préparé par Maxime Daoust-Hébert, arpenteur-géomètre de la firme VRSB, Arpenteurs-Géomètre sous le numéro 2256 de ses minutes datées du 30 novembre 2023.

Que Madame Sylvie Vachon, directrice générale et greffière-trésorière soit

autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents relatifs à ce dossier.

Adopté unanimement par les conseillers.

14 - LOISIRS ET CULTURE

2023-12-13

14.1 - LOISIRS ET SPORTS D'ARMAGH - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ET D'ASSISTANCE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE D'ARMAGH

ATTENDU QUE l'organisme Loisirs et Sports d'Armagh organise une parade du Père Noël le 16 décembre prochain dans les rues de la Municipalité;

ATTENDU QUE pour la sécurité de tous, l'organisme demande l'assistance du Service de sécurité incendie d'Armagh pour cette activité;

ATTENDU QUE M. Claude Morin, directeur du Service de sécurité incendie d'Armagh a répondu favorablement à la demande des Loisirs et Sports d'Armagh;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Nicolas Guillemette,
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Caron,

Que suite à la demande des Loisirs et Sports d'Armagh, ce Conseil autorise le Service de sécurité incendie d'Armagh à utiliser les véhicules d'urgence lors de la parade du Père Noël qui aura lieu dans les rues de la Municipalité le 16 décembre prochain.

Que ce Conseil participe financièrement à cette activité pour une somme de 1 550 \$.

Adopté unanimement par les conseillers.

2023-12-14

14.2 - SENTIER D'HÉBERTISME ET MINI TYROLIENNE - OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU QU'un nouveau sentier d'hébertisme et qu'une mini tyrolienne ont été réalisés au Parc des chutes d'Armagh en septembre 2023;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer l'ensemble des panneaux d'information en place;

ATTENDU QUE la municipalité a fait une demande de soumission pour la réalisation de panneaux d'interprétation pour le nouveau sentier d'hébertisme;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de service de Nadia Berghella, illustratrice pour la réalisation des illustrations pour la fabrication de panneaux d'interprétation.

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Christian Therrien,
Appuyé par la conseillère Mélanie Bolduc,

Que ce Conseil mandate Mme Nadia Berghella, illustratrice, afin de réaliser l'ensemble des illustrations représentant le parcours d'hébertisme pour la fabrication de panneaux d'interprétation, pour un montant maximum de

3 650 \$ excluant les taxes.

Ce montant est financé par une subvention dans le Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air (PAFSSPA).

Adopté unanimement par les conseillers.

2023-12-15

14.3 - MOTION DE FÉLICITATIONS À MME MARTHE LAVERDIÈRE

ATTENDU QUE Mme Marthe Laverdière lors de son passage à l'émission Martin Matte en direct a reçu le prix « Billet d'Or » pour ses 50 000 billets vendus de son spectacle MARTHE LAVERDIÈRE FAIT SON SHOW!;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Armagh est reconnaissante de la grande visibilité que suscite les représentations publiques de Mme Laverdière sur les divers médias;

ATTENDU QUE ses diverses présences génèrent une promotion inestimable de notre région;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

Que les membres du Conseil municipal en son nom et au nom de tous les Armageois et Armageoises tiennent à féliciter Madame Marthe Laverdière pour le prix « Billet d'Or » décerné pour ses 50 000 billets vendus de son spectacle MARTHE LAVERDIÈRE FAIT SON SHOW!

Adopté unanimement par les conseillers.

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)

2023-12-16

16 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Christian Therrien,
Appuyé par la conseillère Mélanie Bolduc,

Qu'à 20:14, la séance soit levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Je, soussignée, Suzie Bernier, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Suzie Bernier, mairesse

Sylvie Vachon, directrice générale
et greffière-trésorière